

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Ça bouge en forêt !



La forêt devient l'objet de beaucoup d'attentions : le plan de relance a constitué une première étape, le ministre de l'agriculture a annoncé des aides d'environ 150 millions d'euros par an sur les 10 prochaines années ; les sollicitations de mécènes par le label bas carbone

commencent à arriver, avec des exemples de compensations réalisées en région Centre-Val de Loire pour des projets réalisés à l'étranger.

En parallèle, la commission européenne travaille à des lois et réglementations qui demandent une attention continue afin que notre activité sylvicole puisse continuer tout en assurant la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt.

Contraintes et opportunités vont rythmer les années à venir, à nous de rester vigilants et de nous renseigner auprès des techniciens CNPF, gestionnaires, coopératives afin d'utiliser au mieux ces possibilités pour améliorer nos forêts.

Jean-Pierre Piganiol
Présidente CNPF délégation
Île-de-France Centre-Val de Loire

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).



■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

Suivi des étangs solognots 2022

DOSSIER - 2018 : année de bascule pour le Pin Sylvestre

■ Filière p 06-07

Marché du bois : indicateurs au vert !

Étude du dépérissement du chêne dans le Cher

■ Pratique p 08-09

Un risque feux de forêt croissant en région Centre-Val de Loire...

Les Assises de la forêt et du bois : on vous tient au courant

■ Bon de soutien p 10

■ Informations régionales p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

2023 : l'année électorale se prépare maintenant

Les élections au CRPF auront lieu en 2023 et nécessiteront la participation du plus grand nombre d'entre vous !

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public pas comme les autres. S'il est placé sous tutelle du Ministère en charge des forêts, il est **administré par des propriétaires forestiers élus**. Une co-gestion entre l'Etat et ses usagers assez inédite dans le paysage administratif français !

Avant d'administrer l'Etablissement, des conseillers sont élus au niveau départemental et régional, tous les 6 ans. Ainsi, les prochaines élections auront lieu les **7 février 2023 pour le collège départemental** et le **9 mars 2023 pour le collège régional**.

La première étape de ce processus électoral démocratique a déjà démarré : la **préparation des listes électorales**, qui sont établies à partir des listes cadastrales. Les électeurs sont tous **les propriétaires forestiers possédant au moins 4 ha** cadastrés en nature de bois dans un même département, ou ceux qui possèdent moins de 4 ha, mais dont les parcelles bénéficient d'un **document de gestion durable en cours de validité** au moment de l'élection. Les agents du CRPF ont déjà commencé à préparer ces listes, mais celles-ci pourraient, après leur travail, comporter encore des erreurs ou des oublis.

Afin de les corriger, chaque liste électorale départementale sera ainsi disponible à partir du **1er juin 2022 sur le site internet « cnpf.fr »** (rubrique « Elections des conseillers du CNPF : vérification des listes électorales »). Vous pourrez dès lors, moyennant la création d'un compte personnel, **vérifier si vous êtes bien inscrit** et si les informations vous concernant, notamment vos coordonnées, sont exactes.



Gilles Bossuet © CNPF

Si ce n'était pas le cas, vous aurez **jusqu'au 30 juin 2022** pour demander votre inscription (*en tant que personne physique, représentant de personne morale ou d'une indivision*), soit directement sur le site du CNPF, soit par courrier daté, signé et adressé au siège orléanais du CNPF.

Après le 30 juin 2022, et **jusqu'au 10 septembre 2022**, toute personnes remplissant les conditions d'inscription sur la liste électorale pourra transmettre une **réclamation par lettre** recommandée avec accusé de réception au CRPF pour inscrire un électeur omis, radier un électeur inscrit à tort ou rectifier d'autres erreurs.

Bien évidemment, plus les listes seront précises et bien renseignées, plus vous aurez l'opportunité de vous exprimer au travers de cette élection. **Soyez attentifs, dès le 1er juin, nous comptons sur vous !**

Gaël Legros
Directeur CNPF délégation
Île-de-France Centre-Val de Loire

Suivi des étangs solognots 2022

Un stage de fin d'études au cœur de la Sologne et ses étangs

Damien PIAULT effectue son stage de fin d'étude au CNPF, il nous fait part de ses missions au travers de cet article.

Mon parcours

Après un baccalauréat scientifique, j'ai effectué un BTSA en Gestion et Protection de la Nature. Je me suis ensuite dirigé vers une licence de biologie puis j'ai commencé un **Master en Génie Écologique** à Poitiers. Actuellement en 2^{ème} année, j'ai débuté mon stage de fin d'étude au sein du CRPF Île-de-France Centre-Val de Loire en février dernier encadré par Christophe Bach, animateur Natura 2000 Sologne au CRPF.

La mission « Butor Etoilé »

Ma première mission a été de suivre une espèce emblématique des étangs : le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), présente sur plusieurs stations en Sologne. Cependant, depuis 2017, sa présence en tant que nicheur n'a été confirmée que sur une seule station. **Cette année, aucun individu n'a été contacté dans le cadre du suivi** des étangs solognots (*dernières observations en février 2022*).

Les suivis biologiques Natura 2000

La mission principale de mon stage a été de réaliser un **suivi des étangs solognots** faisant l'objet d'une restauration dans le cadre du projet Natura 2000, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs concernées. L'objectif est donc d'**effectuer un inventaire** sur les espèces d'oiseaux, d'odonates,



Antoine de Lauriston © CNPF

de chiroptères et les espèces végétales au niveau des étangs sélectionnés.

Effectuer un suivi complet

Dans un premier temps, il a fallu sélectionner un **échantillon d'étangs**. Pour cela, plusieurs critères ont été pris en compte tels que la surface de l'étang, la date des travaux de restauration, la présence d'une roselière, etc.

Ensuite, un protocole particulier est utilisé pour chacun des taxons.

À chaque espèce, sa méthode

Pour les oiseaux, la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) a été employée. Cela consiste à **écouter et observer les oiseaux** sur un « point d'écoute » pendant 20 min.

Concernant les chiroptères, le principe est le même mais avec l'utilisation d'un Active Recorder : **appareil transformant les**

ultrasons en sons audibles.

La méthode utilisée pour les odonates (*libellules*) est le **transect** (*ligne virtuelle mise pour effectuer un comptage*) permettant d'identifier les individus adultes dans des végétations de taille différente et sur une centaine de mètres.

Enfin, des relevés botaniques ont été réalisés, en suivant un transect allant de la nappe d'eau vers les milieux alentours, pour déterminer les espèces floristiques.

Des résultats sont attendus d'ici la fin de l'été et seront communiqués aux propriétaires des étangs.

Le CNPF anime, le plus grand site Natura 2000 terrestre d'Europe et permet à des étudiants de mettre en application leur connaissances dans le cadre de stage encadré.

Damien Piault
Stagiaire Master au CNPF

DOSSIER - 2018 : année de bascule pour le Pin Sylvestre

Suivez les résultats de l'étude sur le dépérissement du Pin sylvestre portée par le CRPF

Depuis quelques années la situation sanitaire du pin sylvestre inquiète les forestiers de nos régions. Dès 2016, des **dépérissements et mortalités spectaculaires** sont observés, alors même que cette essence était considérée jusqu'à présent comme rustique et bien adaptée aux conditions locales. L'enjeu n'est pas négligeable, le pin sylvestre étant présent sur plus de 60 000 ha (source IGN).

Le CRPF a engagé une étude, avec l'aide financière de l'Etat (Adevbois 2020), afin d'essayer de mieux caractériser et comprendre le phénomène.



Levez les yeux et observez vos pins..!

Antoine Lelong © CNPF

Protocole d'étude

Quatre critères primordiaux ont été utilisés pour stratifier les observations :

- la **cartographie** (IGN) de la présence du Pin sylvestre répondant à la définition «Forêt fermée de Pin sylvestre pur » ;
- les **données climatiques** (pluviométrie, températures minimales, maximales et moyennes, selon différents pas de temps), notamment le bilan hydrique (P-ETP) (1) ;

- les **paramètres de sols** avec d'une part la **réserve utile**, c'est-à-dire la quantité d'eau que le sol peut stocker et mettre à la disposition des arbres (liée à la profondeur prospectable par les racines et à la texture). Et d'autre part, la profondeur d'apparition d'un **engorgement contraignant**.

Le brassage de ces critères a permis de retenir un panel d'une **centaine de placettes** dans lesquelles des mesures de terrain plus fines ont été réalisées par le technicien

Antoine Lelong en 2021 :

- la **topographie** (sommet, versant, terrasse, fond de vallon...),
- la **pédologie** (pH, texture, hydromorphie...), dendrométrie (hauteur, diamètre, surface terrière),
- la **végétation d'accompagnement** (fougère, molinie, sous étage...), état sanitaire (protocole DEPERIS (2)).

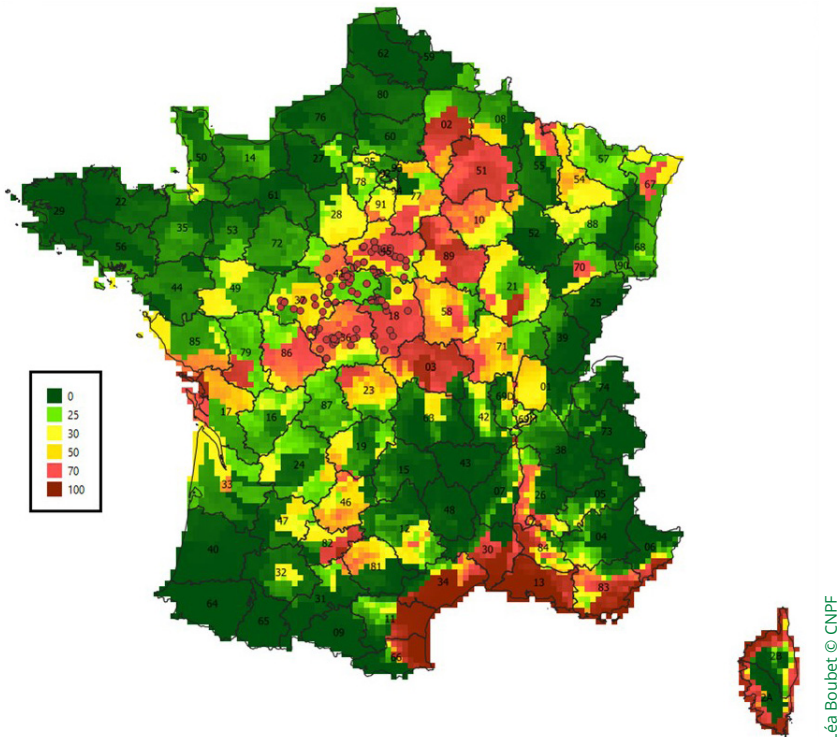
Résultats provisoires

L'étude n'est pas encore totalement terminée (fin en août 2022), mais les tendances suivantes apparaissent d'ores et déjà :

- le dépérissement n'est pas aussi marqué que nous pouvions le craindre. **Seuls 16% des placettes sont moyennement à fortement impactées** : nombre certainement sous-estimé car l'échantillonnage a écarté les situations de lisières où la proportion d'arbres touchés apparaît supérieure ;

DOSSIER - 2018 : année de bascule pour le Pin Sylvestre

- la variable climatique la plus significative est le P-ETP (1) de l'année de végétation 2018. À noter qu'en Sologne les pins ont été moins impactés qu'ailleurs (cf. carte) alors que l'on aurait pu s'attendre à un taux de dépérissement important du fait de la pauvreté des sols. Il semble que plusieurs orages localisés en Sologne aient limité le phénomène,
- le dépérissement est plus important dans les peuplements à surface terrière élevée, sur des sols à faible réserve utile, et à hydromorphie marquée.



Valorisation et conclusion

Cette étude nous montre que le pin sylvestre ne doit pas être planté dans des situations stationnelles trop difficiles, contrairement à ce que les forestiers ont pu penser. Les résultats vont être intégrés dans l'outil BioClimSol (3) afin d'améliorer sa fiabilité d'utilisation en Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, les préconisations concernant le pin sylvestre seront mise à jour par la prochaine réédition du Guide des habitats forestiers de la Région Centre (CRPF, 2011) et seront affinées à l'aide des résultats de cette étude.

L'année 2021, particulièrement pluvieuse au cours de la saison de végétation, a été plutôt favorable pour les arbres. Le dépérissement des pins sylvestre, s'il reste bien présent, semble s'atténuer dans son

développement. Mais les arbres sont fragilisés et la vigilance reste de mise.

À suivre...

Chaque technicien CNPF (contacts p.12) est également correspondant observateur du Département Santé des Forêts (DSF) et peut vous accompagner à dresser un suivi sanitaire du dépérissement de vos arbres, n'hésitez pas à leur signaler vos observations.

Alain Colinot
Adjoint de direction du CNPF délégation
Île-de-France Centre-Val de Loire

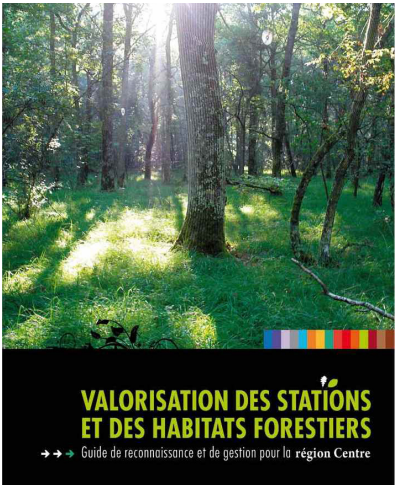
Jérôme Rosa
Responsable Santé des Forêts

(1) P-ETP : Bilan hydrique climatique représentant la quantité d'eau disponible pour les plantes, une fois les besoins en évaporation et en transpiration satisfaits. Calculé par la différence entre les précipitations (P) et l'évapotranspiration

potentielle (ETP)

(2) DEPERIS : Protocole d'observation de l'état de santé de l'arbre mis au point par le Département de la Santé des Forêts (DSF). Basé d'une part sur la mortalité de branches, d'autre part sur le manque de ramifications (pour les feuillus), d'aiguilles (pour les résineux).

(3) BIOCLIMSOL : Outil de diagnostic sylvo climatique et d'aide à la décision développé par le CNPF sous forme d'application, intégrant la prise en compte du peuplement



Marché du bois : indicateurs au vert !

Le début d'année 2022 confirme les tendances observées en 2021, avec des demandes fortes et des prix qui continuent à être de bons niveaux pour les sylviculteurs.

Poussés par une demande intérieure vigoureuse (secteur de la construction au plus haut avec + 10% d'augmentation de demandes de permis de construire en 2021, reprise en fin d'année 2021 du marché de la tonnellerie liée à la relance des secteurs restauration et évènementiel), et par une forte appétence des marchés internationaux pour des essences françaises (*chêne notamment*), le marché du bois d'œuvre sur pied et bord de route a repris de très belles couleurs en 2021, et se consolide début 2022 !

Côté Chêne

Le marché pour les bois d'œuvre de chêne reste vif. Les industriels continuent à éprouver des difficultés à s'approvisionner en quantités suffisantes (*toutes les qualités se vendent bien*). Dans nos régions, les 1^{ères} ventes groupées de l'année confirment cette tendance : très peu d'inventus (< 5%), de nombreuses offres (+10 pour certains lots), et des prix de vente largement au-dessus des prix de retrait fixés par les vendeurs. À noter, la mise en place progressive, dans ces ventes, de lots labellisés UE.

Côté résineux

La demande en douglas, comme les prix, continuent de progresser, grâce à une forte demande intérieure et à



Jean-Baptiste Richard © CNPF

l'export tandis que le marché des résineux blancs (*sapin-épicéa*), se redresse et tend à retrouver des prix d'avant la **crise scolyte**. Pour nos essences plus emblématiques, les prix des pins sylvestre, laricio et surtout maritimes progressent en 2022.

Côté populiculture

Les lots vendus en ce début d'année à des prix intéressants traduisent un **regain d'intérêt**, sans doute lié à la montée en puissance de nouveaux industriels de transformation près de nos régions.

Autres débouchés

La bonne santé du marché de la construction et l'essor de la livraison post-confinements se sont traduits par de bonnes

performances des marchés de **palette et panneaux** sur 2021. Le secteur **papier-carton** est orienté à la hausse, même s'il reste marginal dans nos régions. Avec la **hausse brutale des prix de l'énergie** en 2021 et 2022, le marché du bois énergie est porté par une **forte demande en volume**, avec une certaine **inertie sur l'évolution des prix**, du fait de la structuration des fournisseurs de plaquettes forestières. Le prix du bois de chauffage (*buche*) est lui en hausse.

Dans un marché du bois toujours aussi dynamique en ce début d'année, mais avec un horizon macro-économique plus incertain à moyen terme car sous tension de facteurs contradictoires (*inflation, augmentation des coûts de production, pénurie de bois de Russie et d'Ukraine, boom de la construction, etc.*), **les opportunités des beaux jours sont à saisir !**

Gaël Legros

Directeur CNPF Île-de-France
Centre-Val de Loire

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.

Étude du dépérissement du chêne dans le Cher

Une inquiétude de la propriétaire en forêt d'Apremont sur Allier (18) confirmée par les données de terrain

Elvire de Brissac, gérante du GF de Neuvy Apremont, a sollicité en 2020, le CNPF et son gestionnaire UNISYLVA suite à l'observation de nombreux dépérissements de chênes dans le massif d'Apremont (1200 ha), dans le Cher, afin de quantifier ce dépérissement et déterminer son impact sur la gestion future.

En 2021, deux étudiants en BTS (Mathis Feuillot et Léo Brému) ont effectué des relevés sur :

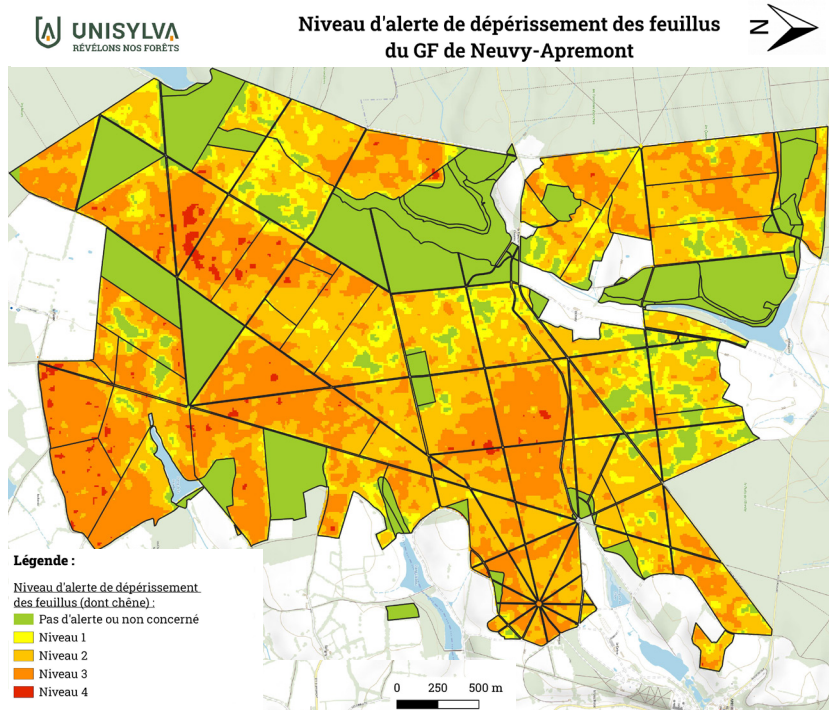
- L'état du dépérissement de plus de **2500 chênes** à l'aide du protocole DEPERIS (voir p5)
- La **dendrométrie** (surface terrière, diamètre, densité...)
- La **pédologie** (humus, texture du sol, hydromorphie, habitat...)

De plus, UNISYLVA a réalisé une **analyse d'images satellitaires** basée sur la différence d'activité photosynthétique entre 2018 et 2020.

Les sécheresses et canicules de ces dernières années en cause

L'analyse des données satellites et les observations du terrain confirment la **crise sanitaire** du massif, fortement touché par des mortalités importantes de branches voire d'arbres. **Toutes les parcelles observées sont classées dépérissantes à 60% avec des arbres stressés.**

Une différence notable a été observée. Les **chênes sessiles** sont nettement moins touchés par le dépérissement que les **chênes pédonculés**, majoritaires sur le massif. L'analyse des données dendrométriques et pédologique n'a pas fait



clairement ressortir d'éléments liés au dépérissement.

Les trois étés chauds et secs entre 2018 et 2020 semblent donc expliquer ce processus de dépérissement, sans doute accentué par l'âge des peuplements et un taillis trop vigoureux. Rappelons d'ailleurs que souvent, la réaction physiologique d'un chêne à un stress est décalée de 2 à 3 ans.

La télédétection, nouvel outil de diagnostic

Bien qu'elles ne soient pas encore assez précises à l'échelle de la parcelle forestière (*erronées dans certains cas*), les données satellites ont permis de **confirmer les inquiétudes de la propriétaire**. Cela peut s'expliquer ici, par la forte présence d'un taillis de charme compensant la perte de couvert des chênes. Par contre, les données satellites restent assez **fiables à l'échelle d'un massif ou pour quantifier**

des événements ponctuels et brutaux (*incendie, grêle, chablis...*).

La gratuité de certaines données et l'analyse des forestiers formés les rend utilisables dès aujourd'hui pour **l'aide au diagnostic**. Ainsi, la stratégie de gestion de ce massif a été revue grâce aux analyses présentées (*modifications du programme des coupes, désignation des renouvellements, cloisonnements, gestion du taillis...*).

Le dépérissement observé n'est pas un cas isolé, d'autres chênaies sont également touchées dans le Cher et l'Indre notamment. **L'expérience issue de cette étude sera donc valorisée dans ces massifs.** N'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur (*contacts p.12*).

David Houmeau
Technicien forestier territorial - Cher

Jérôme Rosa
Responsable Santé des Forêts

Un risque feux de forêt croissant en région Centre-Val de Loire...

Tous responsables, ensemble soyons attentifs et réactifs

En 2010, le rapport des ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie et de l'intérieur, intitulé "Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêt", annonçait qu'à l'horizon 2040, la région Centre-Val de Loire aurait la même sensibilité au feu de forêt que les Landes aujourd'hui.

Les dernières années sèches (2018, 2019 et 2020), et les feux observés, confirment et précipitent cette analyse...

Un travail commun pour une prévention collective

Face à ce constat, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), les Directions Départementales des Territoires (DDT), ainsi que les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), ont élaboré un **Atlas régional du risque feux de forêt** pour identifier les secteurs les plus sensibles afin de pouvoir y développer des actions de prévention.

Une méthode sudiste

L'atlas est élaboré selon les méthodologies développées dans le sud de la France adaptées à la région. L'atlas est fondé sur trois grandes analyses du territoire :



- **l'aléa induit** (*sensibilité naturelle des boisements au feu, présence d'activités humaines présentant potentiellement un risque de départ de feux, etc.*) ;
- **la classification des enjeux**, qualifiés par la présence humaine, la forêt, le patrimoine et la richesse écologique ;
- **la défendabilité** du territoire (*capacité des services d'incendies et de secours à intervenir rapidement avec des moyens adaptés*).

Des résultats concrets

Au travers de ces critères, sur 76 massifs de plus de 1 000 ha, l'atlas met en avant **25 massifs à traiter en priorité**.

La première cause de départ de feux étant l'inadvertance humaine (jet de mégots, pots d'échappement au contact d'herbes sèches, barbecues...), les actions à mettre en œuvre sont tout d'abord celles liées à la communication pour **accroître la vigilance que chacun doit avoir en période de sécheresse**, particulier comme professionnel.

Toutefois, sur chaque massif prioritaire, des stratégies resteront à construire avec les acteurs locaux tels que le CNPF pour gérer le risque sur le long terme. Elles pourraient conduire, par exemple, les forestiers et les agriculteurs à **adapter leurs pratiques**, les collectivités à maîtriser l'interface entre l'urbanisation et la forêt, les services d'incendie et de secours à faire évoluer leurs moyens.

Cet atlas est un outil pour permettre à chaque acteur de se mobiliser et prévenir les risques (retrouvez le document en scannant le QR Code de l'article).

DREAL Centre-Val de Loire

Les Assises de la forêt et du bois : on vous tient au courant

Les acteurs de la forêt privée ont largement contribué au travail de concertation

Lancées à l'automne 2021, les Assises de la forêt et du bois réunissent l'ensemble des acteurs de la filière, dans un processus de dialogue et de concertation, leur objectif est « **d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles pour donner les moyens à chaque acteur de valoriser et pérenniser notre patrimoine forestier** ».

Les Assises s'appuient sur les politiques publiques et les nombreux rapports existants afin d'être ancrées dans la réalité.

Quatre groupes de travail

Les groupes de travail ont réuni professionnels, élus, associations et représentants des différentes professions dont le CNPF et Fransylva :

- GT1 : « garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone » (*stockage et financement du Carbone, prévention des incendies, etc.*) ;
- GT2 : « Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts » (*adaptation au changement climatique, évolution des documents de gestion durable, certification, aires protégées, ...*) ;
- GT3 : « Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif » (*renforcer la solidarité de filière amont-aval, développer la compétitivité de la filière, ...*) ;



Le 16 mars 2022, Julien Denormandie et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont clôturé les Assises de la Forêt et du Bois.

- GT4 : « Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts » (*mieux communiquer sur la forêt et les enjeux de gestion auprès du grand public, attractivité des métiers, nouveaux cadres de concertation pour un dialogue renforcé, ...*)

Concrètement en 2021 et 2022, les participants des groupes de travail se sont réunis 3 fois en visioconférence et ont produit plus de **700 contributions écrites**. Celles-ci sont synthétisées par les organisateurs en une cinquantaine de propositions d'actions

La forêt privée représentée

Convoquées pour « penser la forêt de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée » dans une « **une vision commune à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois** », les Assises de la forêt devraient aboutir à des **propositions opérationnelles au courant de l'été**.

Cette ambitieuse initiative a réuni des représentants des différents maillons de la filière, des ONG environnementales et des élus.

Le CNPF et Fransylva ont participé activement aux Assises de la forêt et ont veillé notamment à limiter la création de nouveaux dispositifs ou de règlements, ne pas imposer certains modes de gestion aux propriétaires, ou l'intrusion d'ONG lors des processus de décision.

Nous vous ferons part d'une synthèse de ces travaux très prochainement dans Notre Forêt, restez informés !

Laurence de Gressot
Présidente de Fransylva Centre-Val de Loire





Nous avons besoin de votre avis !

Le 100^{ème} numéro de "Notre Forêt" c'est pour bientôt et il y du nouveau !

Surveillez bien la prochaine parution de "Notre Forêt" car en septembre la revue iconique de la délégation régionale Île-de-France - Centre-Val de Loire du CNPF, passera le cap symbolique de la centième parution !

Pour l'occasion, la revue

préférée des propriétaires forestiers de nos régions verra son look entièrement revisité aux nouvelles couleurs du CNPF. Nous espérons que cela vous plaira.

Enfin, la revue ne sera plus envoyée sous film plastique

mais sous film papier : plus respectueux de l'environnement et 100% recyclable !

Nous souhaitons recueillir votre avis sur la revue et retranscrire vos témoignages pour nos lecteurs. N'hésitez pas à contacter Léa Boubet, rédactrice en chef de la revue, pour partager votre avis avec elle.

Voyage dans le temps avec l'évolution de la revue "Notre Forêt" depuis sa création ...



Contact - Léa BOUBET
06.11.25.85.78 - lea.boubet@cnpf.fr
CNPF - IFC
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45023 ORLEANS Cedex 1



Informations des régions

La Fête du Bois revient les 3 et 4 septembre !

Après deux années rythmées par la crise sanitaire de la covid-19, la Fête du Bois revient avec comme thème principal : "Les arbres, la biodiversité et le réchauffement climatique".

La filière forêt-bois a un rôle important à jouer dans le domaine du climat. Il est important d'informer sur l'utilisation du bois.

La solution sur le long terme serait donc d'accroître les surfaces forestières, mais surtout de gérer durablement les forêts en minimisant les risques (climat, incendies, etc.).

La 5^{ème} édition de la fête du bois aura lieu les 3 & 4 septembre sur la commune des Bordes au lieu-dit "Le Poreux".

Retrouvez-y le CNPF sur place !



Soutenez la revue NOTRE FORÊT

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes ...

Pour soutenir la revue, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Vous pouvez également renoncer à la revue en format papier et la lire en vous abonnant à la newsletter du CN PF.

Coupon à retourner complété au CRPF, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1

Règlement de 40€ par chèque à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

☐ Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... ☐ Souhaite recevoir une facture

☐ S'abonne à la newsletter du CNPF - Mail :

☐ Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier

Dépérissement sur sol sableux

Je constate de fortes mortalités sur les chênes pédonculés et châtaigniers dans ma petite parcelle boisée. Il y a une forte pente et le sol est essentiellement sableux. Quelles espèces d'arbres, ayant une résistance suffisante aux sécheresses actuelles et à venir, nous conseillez-vous de replanter ? Mme. M de P. en Essonne (91)



Philippe Gaudry © CNPF

Il devient d'autant plus indispensable d'adapter ses essences forestières aux conditions pédo-climatique

Sur un substrat très sableux, qui plus est en situation de pente, les chênes pédonculés et les châtaigniers ont vraisemblablement souffert de déficit d'alimentation hydrique, pouvant expliquer leur mortalité.

En effet, les 3 années consécutives (2018, 2019 et 2020) de **sécheresse estivale** combinées à une faible capacité du sol à retenir l'eau (*écoulement latéral, forte granulométrie*) offrent toutes les conditions négatives pouvant conduire à un **stress hydrique**.

Les essences n'ont pas toutes les mêmes exigences. Par exemple, le chêne pédonculé a particulièrement besoin de disposer d'un **sol frais et bien alimenté en eau sur toute sa période de végétation**. Aussi, les essences en place étaient certainement déjà peu adaptées à cette station.

Votre idée de replanter est tout à fait cohérente pour assurer la pérennité de votre petit bois, face aux mortalités subies et en introduisant des essences **mieux adaptées aux conditions édaphiques et climatiques, actuelles et futures**.

Il est toujours compliqué de réaliser un conseil précis concernant des essences de reboisement sans avoir plus de détails. Un échange téléphonique ou/et une visite de terrain avec votre technicien forestier territorial du CNPF permettra de mieux vous conseiller et d'apprécier la problématique de mortalité (*voir contacts p. 12*).

Virginie Lemesle
Technicienne forestière territoriale
Yvelines, Essonne, Val d'Oise

Santé des Forêts Protéger ses peupliers

J'ai lu dans le dernier « Notre forêt » (pages 4-5), le dossier sur le Bilan Santé des Forêts 2021. Pouvez m'expliquer ce qu'est le Département Santé des Forêts ? Mme H du Loiret (45)



Léa Boubet © CNPF

Les agents du CNPF sont formés à être correspondants-observateurs du DSF : demandez-leur conseil !

Le **Département Santé Forêt (DSF)** gère un dispositif de **surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la forêt**. Il a été créé en 1989, suite à la nécessité de mettre en place un dispositif solide de surveillance de problèmes sanitaires très médiatisés apparus dans les années 80 (*dépérissements de chênes en forêt de Tronçais, dépérissements de résineux attribués aux pluies acides, etc.*). Aujourd'hui, c'est le Ministère en charge de l'agriculture qui définit la **stratégie de surveillance** de la santé des forêts.

Pour surveiller la santé des forêts, le DSF dispose de 30 agents permanents répartis en 6 pôles et ses 4 experts nationaux, s'appuient sur les observations d'un réseau de plus de 200 forestiers de terrain appelés correspondants-observateurs ("CO") recrutés au sein de différents organismes : ONF (*Office national des forêts*), CNPF (*Centre national de la propriété forestière*), gestionnaires ou DDT (*Direction départementale des territoires*). Leurs missions consistent à surveiller les forêts (*suivi spécifique des organismes causant la majorité des dégâts sanitaires, veille sylvosanitaire et surveillance des organismes réglementés et émergents*), diagnostiquer les problèmes sylvosanitaires, aider et conseiller les gestionnaires et les propriétaires.

Formés en permanence, les CO sont la **référence locale** pour les propriétaires et gestionnaires qui s'interrogent sur la santé de leurs forêts. En régions Île de France et Centre Val de Loire, tous les techniciens CNPF sont CO du DSF, n'hésitez donc pas à les solliciter (*voir contacts p. 12*).

Marie Maitrot
Technicienne forestière territoriale - Loiret

Vos contacts

CNPF régions Île de France et Centre-Val de Loire :
07 64 16 05 57 - ifc@cnpf.fr
Antenne Île de France : **Xavier JENNER**
01 39 55 25 02
Cher : **David HOUMEAU**
07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr
Eure-et-Loir : **Laurence PLAIGE**
06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr
Indre : **Bruno JACQUET**
06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr
Indre-et-Loire : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr
Sologne sud et est du Loir-et-Cher :
Clément DESCHAMPS
06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr
Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :
Aurelien FEVRIER
06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr
Loiret : **Thomas VARQUET**
06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr
Marie MAITROT
06 18 58 40 50 - marie.maitrot@cnpf.fr
Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :
Virginie le MESLE
06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr
Seine-et-Marne : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : **Adrien DURIAUX**
06 88 57 14 06
GVF d'Eure et Loir : **Denis GOISQUE**
02 37 24 46 90
CETEF Perche et Beauce : **Pierrick COCHERY**
01 34 83 19 44
CETEF de l'Indre : **Lucie TALLIER**
02 54 61 61 45
CETEF de Touraine : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52
GDF du Loir-et-Cher : **Florian VINCENT**
02 54 55 20 00
GEDEF Loiret-Sologne :
06 43 66 06 55
Peuplier Centre-Val de Loire : **Franck MASSÉ**
02 47 48 37 90
Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :
François QUAGNEAUX
01 39 23 42 43
GDF d'Ile-de-France : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :
Jérôme ROSA : 06 14 52 88 65
Syndicats des forestiers privés :
Cher : 02 48 70 45 60
Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87
Indre : 02 54 61 61 61
Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73
Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00
Loiret : 02 38 62 45 13
Ile-de-France : 01 47 20 36 32

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :
Le Centre Régional de la Propriété Forestière
d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourrie Rouge - CS 52349
45023 ORLÉANS Cedex 1
ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr
Avec la participation financière de la Chambre
d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des
forestiers privés d'Ile-de-France et de l'Union Régionale
des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,
ainsi que de Velbois.



Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANIOL
Rédaction et maquettage : Léa BOUBET
Photo de couverture : Jérôme ROSA
Abonnement gratuit.
Impression : Prevost Offset
2 trimestre 2022 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de développement 2022 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



N°	Date	Lieu	Réunions de avril à mai 2022	Organismes
19	Septembre (date à venir)	Loir-et-Cher (Sologne)	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	GDF 41 CNPF
20	Samedi 10 septembre	Indre	Plantations : quelles essences et techniques choisir en tenant compte du climat, du sol, et du gibier ?	CNPF CETEF de l'Indre
21	Lundi 19 septembre	Indre-et- Loire	Décarboner les travaux de sylviculture grâce aux nouveaux matériels électriques	CETEF de Touraine CNPF Fransylva 37
22	Vendredi 23 septembre	Loiret	Peuplements mélangés : comment les gérer ?	GEDEF Loiret- Sologne / CNPF
23	Samedi 24 septembre	Eure-et-Loir	L'équilibre faune-flore : le rechercher, le maintenir	CNPF / Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France
24	Date à venir	Loiret	Fabrication des granulés bois : visite de l'usine d'Engenville	GDF l'Ile-de- France / CNPF
25	Mercredi 5 octobre	Centre-Val de Loire	Un nouveau cadre de gestion pour les forêts privées : entrée en application du nouveau schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)	CNPF
26	Samedi 8 octobre	Essonne	Gestion des feuillus précieux et divers : noyers, alisier, cormier, poirier...	Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France CNPF

Retrouvez le programme complet ainsi que
les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr
(disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :

vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.